

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3519**

commune (s) : Ecully

objet : Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage en souterrain de 4 canalisations de distribution d'énergie électrique au profit de Electricité réseau distribution France (ERDF) sur une propriété communautaire située chemin des Cuers - Approbation d'une convention

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

Bureau du 17 septembre 2012**Décision n° B-2012-3519**

commune (s) : Ecully

objet : **Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage en souterrain de 4 canalisations de distribution d'énergie électrique au profit de Electricité réseau distribution France (ERDF) sur une propriété communautaire située chemin des Cuers - Approbation d'une convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.4.

En vue de permettre le raccordement individuel et collectif avec aménagement de réseaux de l'ensemble immobilier situé 18, chemin des Cuers à Ecully, la Communauté urbaine de Lyon a été sollicitée par Electricité réseau distribution France (ERDF) afin que lui soit consentie une servitude de passage de 4 canalisations électriques souterraines sur une propriété communautaire située chemin des Cuers à Ecully et cadastrée sous le numéro 59 de la section AA.

Cette servitude s'exercera dans une bande de terrain de 0,50 mètre de large sur une longueur totale de 4 mètres.

Aux termes de la convention, la Communauté urbaine accepterait l'institution de cette servitude, à titre gratuit, étant précisé que les frais de notaire, évalués à 500 €, seront pris en charge en totalité par ERDF ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'institution, à titre gratuit, au profit de Electricité réseau distribution France (ERDF), d'une servitude de passage en souterrain de 4 canalisations de distribution d'énergie électrique sur une propriété communautaire située chemin des Cuers à Ecully, cadastrée sous le numéro 59 de la section AA, en vue de permettre le raccordement individuel et collectif avec aménagement de réseaux de l'ensemble immobilier situé au 18 de cette voie,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société ERDF concernant l'institution de cette servitude.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais d'acte notarié sont à la charge d'ERDF.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.